



Résiliation assurance habitation gras savoye

Par **mariamj**, le **02/01/2012** à **17:51**

Bonjour,

Je vous écris car je me trouve dans une situation où je ne sais pas comment m'en débarrasser. J'espère que vous pourrez m'aider à m'en sortir.

Voilà les faits :

J'ai contracté un contrat d'assurance d'habitation avec la GRAS SAVOYE depuis plus de 5 ans. Pour cette année c'était du 22/01/2011 au 22/01/2012.

Cette année j'ai reçu un avis d'échéance le 15/12/2011 m'annonçant une cotisation plus importante que l'année passée soit environ plus de 50€ d'augmentation.

J'ai contacté le service en leur demandant des raisons de cette hausse, ils m'ont dit que cela faisait suite aux différents dégâts et taxes.

Je leur ai signifié que je souhaitais résilier et qu'elle était la démarche. Ils m'ont dit que j'étais dans les temps pour procéder à la résiliation soit par AR.

Sur ce, j'envoie ma lettre AR le 22/12/2011 et je reçois le AR le 26/12/2011.

Entre temps, je reçois un autre avis d'échéance du 26/12/2011 et une lettre d'excuse annonçant qu'il y a eu une erreur d'envoi et que le premier avis d'échéance n'était pas valable.

Il s'avère que je remarque sur mon compte bancaire que le prélèvement est prévu le 03/01/12 de 188,97€. J'appelle le service et il m'annonce que le prélèvement est déjà fait et qu'ils ont

bien reçu ma demande de résiliation.

Ils me disent pour éviter ce prelevement automatique, il fallait envoyer ma demande de résiliation 2 mois avant. Et que maintenant qu'il fallait attendre que le service adéquat traite ma demande pour qu'il y ait remboursement. Et qu'a titre d'informations, ils ne peuvent pas me donner de délais parce qu'a ce jour les demandes traités dates du mois de juillet.

J'ai demandé à parler à un responsable mais la personne a refusé de me le passer en me signifiant qu'elle etait responsable de mon appel.

Que dois-je faire ? Dois je souscrire, en attendant, à une autre assurance ou pas ? Comment puis je me faire rembourser ?

Aidez moi svp. Sachez que si j'ai pas d'attestation d'assurance, mon contrat de bail n'est plus valable et de plus je ne peux payer deux assurances.

Dans l'attente d'un retour de votre part, qui j'espere, sera rapide.

Merci d'avance.

Cordialement

Mlle Jhahfi

Par **chaber**, le **04/01/2012** à **19:26**

bonjour

beaucoup d'incohérences dans toutes vos dates. Il est difficile de répondre